



Maintenant, ENSEMBLE, reprenons le travail !

A l'issue de ce qui restera une « semaine noire », qui a connu une Assemblée Générale Extraordinaire ratée et un Comité Confédéral National agité, il n'y a pas, selon nous, d'autres solutions que de se remettre au travail, toutes les fédérations ensemble, pour trouver une issue positive à cette situation, particulièrement dangereuse si l'immobilisme devait l'emporter !

Nos Fédérations, dans un esprit constructif, y sont prêtes. Elles demandent donc qu'un Groupe de Travail restreint, réunissant uniquement les représentants de toutes les Fédérations, poursuivent les travaux précédemment engagés.

Dans cet esprit et dans cette perspective, nous vous présentons, concrètement, quelques pistes de travail que nous proposons pour avancer...toujours au service du développement syndical et du développement de la CFE-CGC.



UNE CFE-CGC CLAIREMENT CATEGORIELLEAU SERVICE DU DEVELOPPEMENT SYNDICAL !

Au cours de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin dernier, chaque fédération est intervenue pour réaffirmer son attachement à une confédération CFE-CGC clairement « catégorielle ».

Notre « cible », tant pour les adhésions que pour les élections professionnelles, est donc clairement constituée des agents de maîtrise, des techniciens, des chefs de services, des cadres et des ingénieurs, etc....

Contrairement à ce que d'aucuns écrivent, il n'y a donc pas de « bataille » entre « catégoriel » et « généraliste » !

Par contre, il faut rappeler que trois lois distinctes régissent notre représentativité

- **la loi du 20 août 2008** pour le secteur privé, avec l'avantage catégoriel accordé à la CFE-CGC que nous devons protéger,
- **la loi du 5 juillet 2010** pour les trois fonctions publiques. Il faut souligner que cette loi ne prévoit pas, pour les salariés des trois fonctions publiques, de distinction entre catégoriel et généraliste, y compris pour notre organisation ! Ce n'est pas notre volonté : c'est le législateur qui l'a décidé en adoptant cette loi ! Nous devons...faire avec !
- **la loi du 16 Octobre 2010** sur dialogue social et représentativité dans les TPE.

Aujourd'hui, nous demandons donc simplement la prise en compte de ces 3 lois dans la réécriture du préambule et de l'article 1 de nos statuts confédéraux !

Nos collègues CFE-CGC des Fonctions Publiques appartiennent pleinement à la Confédération. Cela doit simplement être inscrit clairement dans nos nouveaux Statuts Confédéraux.

Il faut donc que cessent les « faux-procès » à nos fédérations (*faux procès qui évitent peut-être, pendant que l'on parle de cela, d'aborder de vrais dossiers de fond comme l'organisation et le fonctionnement de la CFE-CGC au service des militants...*) : il n'y a pas de « bataille d'arrière-garde » entre « catégoriels » et « généralistes ».... Simplement une formule de rédaction adroite et intelligente du préambule et de l'article 1 de nos statuts confédéraux à trouver...et nous sortons « par le haut » de cette situation. Nous sommes prêts à y travailler...car, pour nous, c'est

- **OUI au catégoriel pour le secteur privé**
- **OUI au respect de la loi de 5 juillet 2010 pour nos 3 fonctions publiques.**

UNE CFE-CGC CLAIREMENT CATEGORIELLE **AU SERVICE DE CELLES ET CEUX QUI SONT AUSSI DE VRAIS ACTEURS :** **NOS MILITANT(E)S SUR LE TERRAIN !**

La loi du 20 août 2008 pour le secteur privé et la loi du 5 juillet 2010 pour le secteur public sont en train de bouleverser, en profondeur, (*vous le savez bien car vous le vivez tous les jours sur le terrain !*), non seulement le paysage syndical français mais également le contexte et l'environnement dans lesquels évoluent les différentes organisations syndicales.

Il est donc tout à fait indispensable de traduire dans nos statuts confédéraux, non seulement les obligations nouvelles nées de ces lois du 20 août 2008 et du 5 juillet 2010, mais également les conséquences importantes qu'elles engendrent dans différents domaines.

Notre réforme statutaire 2012 doit donc couvrir, outre des adaptations purement techniques, trois domaines primordiaux :

- **Définir notre périmètre de représentativité** : vous venez de lire, il ne s'agit pas d'une « bataille d'arrière-garde » entre « catégoriels » et « généralistes ». Une solution est tout à fait accessible, très rapidement, pour peu que chacun y mette...la volonté d'aboutir.
- **Décliner la « transparence financière », etc...** : ces points « techniques » ne posent guère de problèmes et des projets de modifications, largement partagés, existent.
- **Déterminer un nouveau mode d'organisation et de fonctionnement** de la Confédération intégrant les contraintes et obligations nouvelles nées de ces lois.

C'est sur ce dernier point que, clairement, les choses n'ont guère avancé....



Pour nos fédérations, il est évident que l'adaptation de l'organisation et du fonctionnement de la Confédération au nouvel environnement syndical (national, régional et dans les entreprises) est tout aussi indispensable que la réécriture du préambule et de l'article 1 de nos Statuts Confédéraux.

En effet, comment la Confédération peut-elle encore être, en Juin 2012, organiser et fonctionner exactement de la même manière, sans le moindre changement, qu'avant la loi du 20 août 2008...qui date maintenant de presque...4 ans ?

Pour nos Fédérations, la CFE-CGC doit devenir un véritable « **centre ressources** », un véritable « **service support** » permanent pour chacun et chacune de NOS MILITANTS DE TERRAIN, via, bien évidemment, nos Fédérations, Syndicats et Unions Territoriales.

A titre d'exemple concret, parmi de très nombreux autres possibles : dans une Confédération qui serait un véritable « centre de ressources et de services » à ses militants, nous voudrions que pour chaque prise de position confédérale, nos militante(e)s aient immédiatement à leur disposition :

- **Une fiche de positionnement** sur la problématique en jeu,
- **Un argumentaire** -si nécessaire- pour pouvoir répondre au plus vite, SUR LE TERRAIN, à toutes les questions qui pourraient être posées par les salarié(e)s ou les objections ou attaques qui pourraient être formulées par les autres Organisations Syndicales,
- **Un communiqué de presse national** et un autre, personnalisable en fonction du secteur géographique (région, département ou ville),
- **Un tract**, là aussi personnalisable, pour nos fédérations, syndicats et militant(e)s de terrain.
- Le cas échéant, mais si l'importance du sujet le nécessite, **une brochure pédagogique** (ex retraites), **des affiches**, etc....

Au lieu de ça, que se passe-t-il aujourd'hui ?

Fédérations, Syndicats, Sections Syndicales, voire directement les Délégués Syndicaux dans leurs entreprises, mais aussi nos Présidents et bénévoles des Unions Locales, Unions Départementales et Régionales (à qui l'on demande pourtant de faire du développement !) : chacun se débrouille, chacun fait ce qu'il peut, avec le temps et les moyens dont il dispose ! Que de temps et que d'énergie perdus !



Imaginez, si tous ces moyens étaient créés, mis en forme et diffusés depuis un même « centre ressources - services » de la Rue du Rocher... Combien de dizaines de milliers d'heures de délégation seraient ainsi économisés à ne plus refaire -toutes et tous- les mêmes documents. Ces dizaines de milliers d'heures de délégation intelligemment économisées pourraient alors être consacrées à la présence sur le terrain, au contact avec les salarié(e)s : au DEVELOPPEMENT SYNDICAL SUR LE TERRAIN !

Enfin, autre exemple concret qui va vous parler : la Confédération devrait être, grâce aux technologies modernes de communication, le lieu de collecte et de centralisation de tous les accords d'entreprise et de branche professionnelle.

Elle pourrait ainsi, en véritable « centre ressources et support », vous proposer, en permanence, un « accord type » sur votre négociation en cours, « accord type » intégrant toutes les avancées et nouveautés éventuelles des derniers accords signés dans les entreprises et les branches !

Là également, que de temps et d'énergie économisés....et quelle « plus value CFE-CGC », dans vos négociations, d'être capables d'apporter aux débats les textes des derniers accords signés sur ce sujet dans d'autres entreprises ou d'autres branches professionnelles !

Nous pourrions ainsi multiplier les exemples.....

C'est une nouvelle organisation et un nouveau fonctionnement...pour une nouvelle confédération CFE-CGC, à l'écoute et au service de son terrain !

Nous pouvons la mettre en œuvre, tous ensemble, cette nouvelle CFE-CGC, prête et adaptée aux lois sur la représentativité de 2008 et 2010 et à leurs conséquences. Quelle meilleure occasion qu'une Réforme des Statuts ?

Cela suppose que toutes les Fédérations se mettent autour de la table et acceptent de travailler ensemble. **Nous y sommes prêts pour ce qui nous concerne.**

Cela suppose également que soient revus, réformés et modernisés le rôle et la fonction de nos différentes instances : Bureau Exécutif National, Comité Directeur et Comité Confédéral.

Nous sommes prêts, pour ce qui nous concerne, à ouvrir la porte à la modernité, à davantage de démocratie interne au sein dans notre Organisation Syndicale pour assurer, dans un monde syndical en profonde mutation, son avenir et celui de l'ensemble de nos militant(e)s.

Les « turbulences » de ces dernières semaines à la CFE-CGC ne sont donc nullement dues à une quelconque volonté de jouer la carte de l'obstruction de la part de nos Fédérations. Elles résultent encore moins d'une tentative de déstabilisation....

Nous avons souhaité, et nous continuons de souhaiter, que la « Réforme des Statuts Confédéraux 2012 » soit l'occasion de faire une vraie et complète réforme, dans tous les domaines concernés : représentativité catégorielle, transparence financière mais aussi nouvelle organisation et nouveau fonctionnement de la Confédération,...à votre service, au service de tous les militant(e)s, dans les entreprises comme dans les territoires !

Fédération des Métiers de la Finance et de la Banque
Fédération CFE-CGC-Energies
Fédération Nationale du Commerce et des Services
Fédération INOVA
Fédération Nationale de l'Entreprise Crédit Agricole
Fédération des Assurances
Fédération de la FIECI
Fédération de la Culture, de la Communication et du Spectacle
Fédération des Fonctions Publiques



Réforme Statutaire 2012 de la CFE-CGC